



SAS EOLA Développement, 120 rue de Hoëdic, 44850, Ligné - Sté par Actions Simplifiée à capital variable - RCS Nantes 789 573 425
<http://eoliennes-ancenis.fr/> contact@eoliennes-ancenis.fr

Nouveau délai administratif !

Par Jean Martin Cheverau

Bonjour toutes et tous souscripteurs dans la SAS EOLA Développement. Je regrette beaucoup de ne pouvoir encore vous annoncer le résultat de la décision préfectorale concernant le Permis de Construire. Comme indiqué dans l'EOL'Acteurs précédant nous sommes retardés par un positionnement de l'administration qui a changé de règle en cours d'instruction et qui attend maintenant le résultat de l'autorisation d'exploiter ICPE pour donner l'ensemble des deux autorisations. Le planning se resserre, nous mettons tout en œuvre pour être prêt lorsque ces documents seront à notre disposition.

Comme un certain nombre d'entre vous a pu le lire ou l'entendre sur différents médias, Le dernier jour de l'enquête a été marquée par une avalanche de dépositions de courriers ou requêtes écrites sur le registre du commissaire, ne concernant pas toujours, loin s'en faut notre projet. Cette opposition manipulée par des associations anti éoliennes connues, même si des opposants locaux s'en défendent. Nous avons, sur l'ensemble des sujets de contestations, apporté pour la compréhension du commissaire, les explications et arguments techniques justifiant nos choix en opposition aux contre-vérités des opposants, tout en prenant en compte les inquiétudes des riverains en y apportant des réponses.

FLASH info : reçu le 15/12 l'avis favorable du rapport du commissaire enquêteur. En espérant une suite rapide pour le PC. Je souhaite à toutes et à tous une chaleureuse fin d'année en espérant une hotte remplie du PC ???

Les nouvelles éoliennes citoyennes d'Atout Vent à Chemillé



Conseil de Direction de la SAS EOLA Développement :
Jean-Martin Cheverau, Président, collège des fondateurs
Olivier Kriegk, Directeur général, collège des fondateurs
Jean Rabian, collège des fondateurs
Philippe Branchereau, collège des clubs
Laurent Dubost, collège des clubs
Nicolas Javel, Loire-Atlantique développement SELA
Membres suppléants : Odile Bouteldja, Gérard Dupuis,
Serge Galon, Eric Juncker, Paul Pelletier

Création de la SAS Eolandes

Par Olivier Kriegk

L'éolien est une vraie école de patience ! Les délais administratifs qui s'allongent freinent nos démarches, en particulier pour deux aspects :

- La finalisation d'un marché de construction du parc, pour lequel nos consultations sont quasi terminées. Il nous reste à discuter des aspects techniques, financiers et juridiques, mais le dossier est bien avancé
- La consultation des banques pour le financement car aucune réponse ne nous sera apportée sans l'obtention du PC

Un aspect sera pour autant mis en place d'ici la fin de l'année, la création de la filiale EOLANDES, décidée lors de la dernière AG. Elle sera en charge de la construction et de l'exploitation du parc.

Dans un premier temps, la structure sera une coquille vide avec un seul actionnaire (EOLA) mais elle sera juridiquement prête à fonctionner début 2017 lorsque les voyants passeront au vert...

La mise en action ne pourra se faire qu'après la fin des périodes de recours du permis de construire et de l'autorisation d'exploiter. A ce moment-là, les autres partenaires du projet compléteront le tour de table et cette nouvelle structure pourra négocier et souscrire ses emprunts bancaires.

Attention aux chevilles ! Personne ne doit se prendre la tête et commencer à parler du « Groupe Eola »

Pour réduire vos consommations participez au Défi Familles à énergie positive

voir sur notre site <http://eoliennes-ancenis.fr>

Rencontres avec les Clubs

Par Philippe Branchereau

Comme nous nous étions engagés lors de l'Assemblée Générale de la SAS en avril derniers, vos représentants au sein du Conseil de Direction vous ont proposé des rencontres durant ce dernier trimestre.

Une trentaine de clubs se sont déplacés et nous avons pu faire le point sur le fonctionnement des clubs, mais aussi évoquer l'actualité du parc Eolandes Teillé-Trans.

Les échanges furent fructueux et nous nous sommes engagés à répondre à quelques-unes de vos attentes :

- Fournir un modèle pour les AG via internet.
- Interroger avocat et notaire pour définir une procédure en cas de décès d'un souscripteur.
- Accompagner les clubs avec la participation d'un membre du Conseil de Direction lors de vos AG (sous réserve que les clubs se regroupent)

Une nouvelle étape dans la vie du projet ... avec vous ? *Par Laurent Dubost*

En accordant un avis favorable à notre projet, à l'issue de l'examen de nos études environnementales et de l'enquête publique, le Commissaire Enquêteur nous permet de finaliser une première étape, essentielle à notre projet. Mais la route est encore longue avant la production de nos premiers Kwh. Il y aura le Permis de Construire, l'arrêté d'exploitation, une période de recours, la réalisation et le contrôle des travaux,Il nous faudra montrer de la rigueur, de l'efficacité, de l'excellence et tout cela dans le respect de notre éthique faite de transparence et d'engagement coopératif.

Car il ne faut pas croire que notre label « citoyen » nous permettra d'échapper à toutes les attaques et toutes les oppositions souvent dogmatiques.

Si vous souhaitez apporter vos compétences, surtout n'hésitez pas, prenez contact avec un membre du Conseil de Direction, exposez vos compétences, manifestez vos envies... Pour vous aider, nous diffuserons très prochainement des fiches relatives à des missions ciblées, à durée déterminée pour lesquelles votre contribution sera la bienvenue.



La réunion des gérants de clubs du 19 décembre au Cellier

Planning de réalisation du parc Eolandes

Par Jean Rabian

Rappelons tout d'abord que nous avons signé avant la fin 2015 un contrat d'achat avec EDF-OA (obligation d'achat). Celui-ci nous donnera droit à la vente de notre électricité à un prix garanti pendant 10 ans de 82,4€/MWh. C'est ce tarif que nous retenons pour l'élaboration de notre BP (prévisionnel financier).

Les conditions vont changer pour les contrats signés en 2016, le prix de vente sera fixé en fonction du prix du marché de l'électricité auquel s'ajoutera une prime (ou complément de rémunération).

Pour conserver ce droit, nous devons toutefois commencer à injecter notre production sur le réseau avant le 31 décembre 2018. Si des délais nous sont imposés pour des causes extérieures, recours contre notre PC ou notre autorisation d'exploiter ou retard de raccordement au réseau, ce délai de 3 ans sera suspendu.

Nous devons donc accélérer nos démarches, dès la fin janvier, auprès des banques mais aussi pour l'entrée de notre projet en file d'attente auprès d'Enedis (ex Erdf), pour le raccordement au réseau.

Notre constructeur Siemens annonce un délai de 9 mois entre la signature du contrat d'achat des éoliennes et la mise en service du parc. Si les conditions sont favorables, nous pouvons espérer inaugurer notre parc vers la fin du printemps 2018.

Date à retenir en 2017

L'Assemblée Générale de la SAS EOLA Développement aura lieu le **Samedi 1^{er} avril au théâtre de Teillé**